

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POLE DEVELOPPEMENT

Mission Aménagement

N/Réf. : TAD.C.2022-14

Affaire suivie par : *Madeleine Kulagowski*

Tél : 0262 94 41 05

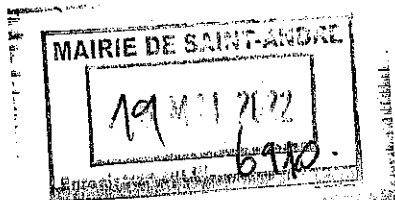
Saint-Denis, le 17 MAI 2022

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Maire de Saint-André
Hôtel de ville -BP 505
97440 Saint-André

*A l'attention de MP NEHOUA et
Mathieu LAM-YAM*



V/Réf: 220003285MLY/MPPN/2022

Objet : Modification N°1 du PLU

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis par courrier en date du 21 avril 2022, un exemplaire du dossier de modification N°1 du PLU sur le périmètre du centre-ville couvert par le Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU) pour avis et remarques éventuelles.

Il s'agit donc d'actualiser les documents du PLU afin de prendre en compte les nouvelles dispositions relatives à la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) centre-ville conformes aux orientations, aux recommandations du Cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE) élaboré dans la suite du Plan Guide qui fixe les grands axes de renouvellement du Centre-ville de Saint-André.

L'examen du dossier n'appelle pas de remarques particulières sur les évolutions proposées.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Développement P

Frédéric GUHUR